

L'an deux mille dix-neuf et le seize octobre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 octobre 2019, s'est réuni à la salle d'animations de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Yves PELTIER, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Laurent DEQUENNE, Monsieur Jean-François LAMORLETTE, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Daniel SANZEY, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Jean NATALE, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Jean-Marie BRADFER, Monsieur Yves LECRIQUE

Monsieur Jean-Marie BRADFER est désigné secrétaire de séance.

### 1.1 - Lancement d'une étude relative au portage, au financement et à la gouvernance d'un CTEAC

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

"Les signataires du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) du centre et nord meusien 2015-2018 souhaitent poursuivre leur engagement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un nouveau CTEAC 2019-2022.

Des ateliers et des résidences d'artistes ont été conduits auprès des enfants, principalement dans le temps scolaire, mais aussi auprès d'autres publics, en dehors du temps scolaire dans le cadre d'une convention cosignée par le Ministère de la culture / DRAC Lorraine, le Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche / Rectorat de l'académie de Nancy-Metz et huit intercommunalités (carte 2015) de l'arrondissement de Verdun.

La programmation qui s'achève fait état d'un bilan positif avec :

- l'augmentation continue du nombre d'élèves touchés par les ateliers et les résidences,
- la progression remarquable du maillage territorial,
- l'implication grandissante des établissements scolaires,
- la mobilisation croissante des acteurs du territoire, éducatifs, culturels et socio-culturels,
- l'engagement notable des collectivités territoriales dans la politique culturelle et éducative en direction de la jeunesse.

Cependant, aujourd'hui, cette réussite a trois conséquences :

- une forte augmentation de la demande des enseignants,
- une offre insuffisante, et insuffisamment diversifiée, par rapport à la demande du terrain
- les sollicitations de nouvelles collectivités et d'opérateurs culturels et socio-culturels du territoire meusien souhaitant participer à ce contrat.

Forts de ces constats et conscients des difficultés qu'ils soulèvent, les partenaires actuels et candidats sollicitent une étude sur les modalités de gouvernance et de financement du prochain CTEAC pour que celui-ci soit en mesure de relever le défi de la généralisation de l'EAC, objectif assigné par l'Etat et partagé par les élus. Il s'agit également de mettre en commun les moyens publics disponibles pour rendre plus cohérentes et plus complètes les actions culturelles menées en faveur de la jeunesse sur le territoire.

L'étude est prévue sur une durée de 2 mois avec un lancement en début d'année 2020. Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit ainsi :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etude	20 000,00 €	DRAC (80%)	16 000,00 €
		PETR Pays de Verdun (20%)	4 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

Dans l'attente de la réalisation de ladite étude, le CTEAC 2015 - 2018 a été prorogé d'un an pour permettre la continuité du dispositif sur les territoires signataires.

Pour engager la mise en oeuvre de ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le cahier des charges proposé par la DRAC,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- lancer l'étude relative au portage, au financement et à la gouvernance d'un futur CTEAC du Nord meusien,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en oeuvre,
- prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical :

**VALIDE** le cahier des charges proposé par la DRAC,

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**LANCE** l'étude relative au portage, au financement et à la gouvernance d'un futur CTEAC du Nord meusien,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en oeuvre,

**PREVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Julien DIDRY